







Assises des outre-mer en Polynésie française

Réunion du comité local d'orientation

Lundi 16 octobre 2017





Une feuille de route de l'action du gouvernement central pour les outre-mer





Contexte:

- Définir la feuille de route gouvernementale pour les outre-mer pour le quinquennat.
- Les assises, dédiées aux collectivités de l'article 73 et ouvertes aux collectivités de l'article 74, sont organisées entre octobre 2017 et le printemps 2018.

Enjeu:

• Etablir un livre « bleu outre-mer », synthèse des propositions territoriales et transverses qui servira de feuille de route à l'action du gouvernement pour les outre-mer pour la durée de la mandature.

Objectifs:

Des assises conçues comme une démarche globale reposant sur :

- l'association du grand public, notamment des publics désinvestis du débat politique (jeunes par exemple) en plus des publics institutionnels traditionnels, à travers de modalités de consultation innovantes;
- la prise en compte des spécificités des territoires ;
- la recherche de mesures concrètes et de résultats évaluables, adaptées aux territoires ;
- l'identification de mesures transverses intéressant tous les territoires ;
- l'articulation avec les autres exercices stratégiques impactant les outre-mer : plans sectoriels ou géographiques (Conférence nationale des territoires, plan climat, EG de l'alimentation, plans Guyane, Mayotte et Accord de l'Elysée, plans de convergence issus de la loi EROM notamment).

Les Assises des outre-mer en Polynésie française





- La démarche s'inscrit, pour l'essentiel, dans des compétences autonomes de la Polynésie française.
 - Les compétences des collectivités de l'article 74 de la Constitution recouvrent pour une large part le champ que les Assises embrassent.
 - Les thématiques et politiques publiques prioritaires dépendent des orientations stratégiques issues de l'Accord de l'Elysée. Elles feront l'objet d'un travail en commun.
- Toujours sur la base de l'Accord de l'Elysée, la Ministre des outre-mer souhaite en particulier que puissent être dégagées des mesures concrètes, en nombre limité, susceptibles d'être rapidement engagées. Ces mesures seront extraites de l'Accord de l'Elysée pour être compilées dans la feuille de route territoriale polynésienne.
- En Polynésie française, le lancement des Assises prend la forme d'une invitation à participer, sur la base des thèmes fixés par le ministère des outre-mer et des sous-thèmes retenus après discussion avec la collectivité. Les sous-thèmes proposés aujourd'hui tiennent compte des problématiques polynésiennes spécifiques.

Les produits finaux attendus





→ Au niveau local

Synthèse territoriale

La synthèse territoriale constitue le « produit de sortie » de chaque territoire ultramarin.

Il consiste en:

- Une partie 1 composée d'un diagnostic du territoire ;
- Une partie 2 listant les projets du territoire, leur suivi et leur planification sur la durée de l'actuelle mandature (4 ans).

La synthèse territoriale doit être cohérente avec les plans de convergence prévus par la loi EROM (visée : de 6 à 20 ans).

→ Au niveau national

Livre Bleu Outre-mer

Le livre bleu Outre-mer est la synthèse des différents travaux menés dans le cadre des Assises. Il présente les plans d'actions, les actions de suivi appropriées et l'ensemble des projets qui seront mis en place. Il comprendra également l'ensemble des feuilles de route territoriales.

Label Outre-mer 2018

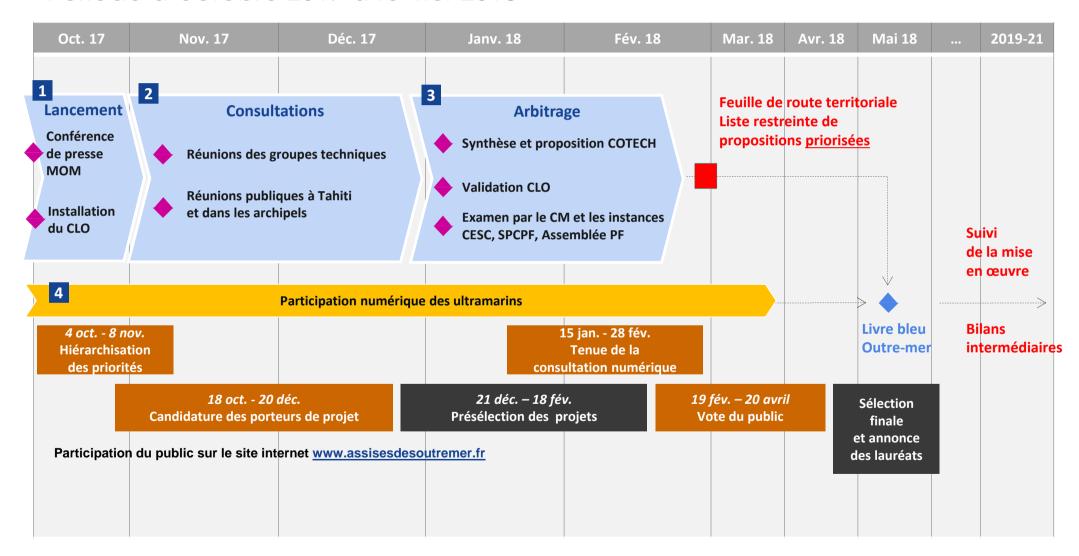
Le label Outre-mer 2018 valorisera les projets les plus innovants portés des acteurs économiques ultra-marins dans les domaines couverts par le champ des Assises. Le processus de labellisation se déroulera d'octobre 2017 à avril 2018. Les lauréats seront annoncés en mai 2018.

Les prochaines échéances en Polynésie française





Période d'octobre 2017 à février 2018



La gouvernance locale des assises





Composition

Rôle et responsabilités

Comité local d'orientation des Assises

(CLO)

Co-présidence Haut-Commissaire et Président de la Polynésie française

- Président de l'Assemblée de la Polynésie française ou son représentant,
- Sénateur, M. Laurey
- Vice-président du Gouvernement de la Polynésie française,
- Représentant CESE de la Polynésie française
- Président du Conseil économique, social et culturel ou son représentant,
- Président du Syndicat pour la promotion des communes ou son représentant,
- Personnalités : Mme Helme et M. Bambridge

Produit de sortie : feuille de route territoriale

- Déclinaison des orientations nationales aux spécificités de la Polynésie française sur les axes développés par l'« accord de l'Elysée »
- Approbation de la feuille de route territoriale
- Communication / consultation
- Mise en place de la démarche de consultation
- Préparation d'éventuels déplacements ministériels

Equipe technique

(COTECH)

- Secrétaire général et Mission de la stratégie et de l'évaluation du haut-commissariat
- Cabinet du Président de la Polynésie française
- Secrétaire général du gouvernement de la Polynésie française et son adjointe

Phase préparatoire

- Pré-identification des sous-thèmes
- Coordination sur l'état des lieux
- Préparation des modalités des consultations
- Préparation de la feuille de route territoriale
- Préparation du plan de communication

Phase de consultation

- Organisation de la consultation sur Tahiti et dans les archipels
- Animation

Les thèmes et sous-thèmes proposés





1 - Mobiliser l'investissement public, au service d'un projet de développement équilibré

- Continuité territoriale
- Politique de l'habitat
- Partenariats financiers
- Aéroports d'Etat

2 - Définir un cadre stable, plus lisible, en faveur de la croissance économique et de l'emploi

- Défiscalisation
- Financement de l'économie privée
- Economie bleue et ressources primaires
- Economie numérique, innovation, recherche/développement
- Soutien au secteur touristique

3 - Faire des outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

- Politique énergétique et énergies renouvelables
- Eau, assainissement et déchets
- Protection de la biodiversité

4.1 - Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis - EDUCATION

- Décrochage scolaire et illettrisme
- Ecole numérique
- Etablissements scolaires
- Logements des élèves et des étudiants

4.2 - Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis - CULTURE

• Développement des équipements sportifs

4.3 - Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis - SANTE

- Un système social solidaire
- Politique et offre de soins, dispositifs médico-sociaux et évacuations sanitaires
- Prévention
- Santé mentale
- Plan cancer

Les thèmes et sous-thèmes proposés





4.4 - Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis - ENJEUX DE SOCIETE

- Lutte contre la pauvreté
- Famille
- Emploi/formation professionnelle
- · Accès au logement
- Politique de la ville

4.5 - Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis - VIEILLESSE

- Régime de retraite
- Hébergement et accueil des personnes âgées
- Dépendance

5 - Faire des cultures ultramarines un vecteur d'inclusion sociale

- Classement UNESCO, aménagement et valorisation des sites classés
- Equipements culturels
- Diffusion de la culture

6 - Garantir à tous les ultramarins le droit fondamental à la sécurité

- Abris de survie
- Prévention de la délinquance et travail avec les maires et les associations
- Lutte contre les trafics
- Surveillance maritime
- Sécurité routière

7 - Donner à l'État et aux collectivités les moyens d'engager une véritable politique d'influence

- Coopération régionale et relations internationales intra-Pacifique
- Positionnement des PTOM dans le cadre du futur partenariat UE-ACP
- Participation renforcée de la PF aux négociations sur le climat

8 - Accompagner l'ensemble des collectivités dans leurs projets et la construction de leur destin

- Foncier
- Fait nucléaire
- Formation des agents publics et des cadres de haut niveau
- Modernisation du statut de la PF
- Rénovation urbaine (ANRU et ANAH)

Les consultations auprès de la population et d'experts





1. Les tables rondes (oct. / nov. 2017)

Des tables rondes sont organisées sur la base des thèmes et sous-thèmes retenus.

Elles seront composées notamment :

- de personnalités qualifiées issues de la société civile,
- de professionnels,
- d'experts des services et établissements de la Polynésie française et de l'Etat,
- des membres du COTECH.

Les actions et projets proposés par les services du Pays seront présentés lors des réunions et pourront ainsi faire l'objet d'une analyse critique.

Par ailleurs, ces réunions permettront de recueillir les propositions d'actions et de projets émanant des représentants de la société civile.



2. Les réunions publiques (nov. / déc. 2017)

Elles seront organisées à Tahiti, Moorea et dans 13 autres îles des archipels des Australes, Iles Sous-le-Vent, Marquises et Tuamotu Gambier.

Ces réunions permettent :

- de présenter au x populations le contenu de l'Accord de l'Elysée, sa déclinaison en actions et projets susceptibles de se réaliser à court terme et donc d'être présentés au titre des assises des outre-mer,
- de recueillir les propositions des populations concernant les thèmes et sous-thèmes retenus dans le cadre des assises.



SYNTHESE PAR LE COTECH ET PROPOSITION DE LA FEUILLE DE ROUTE AU CLO

Les tables rondes : calendrier prévisionnel



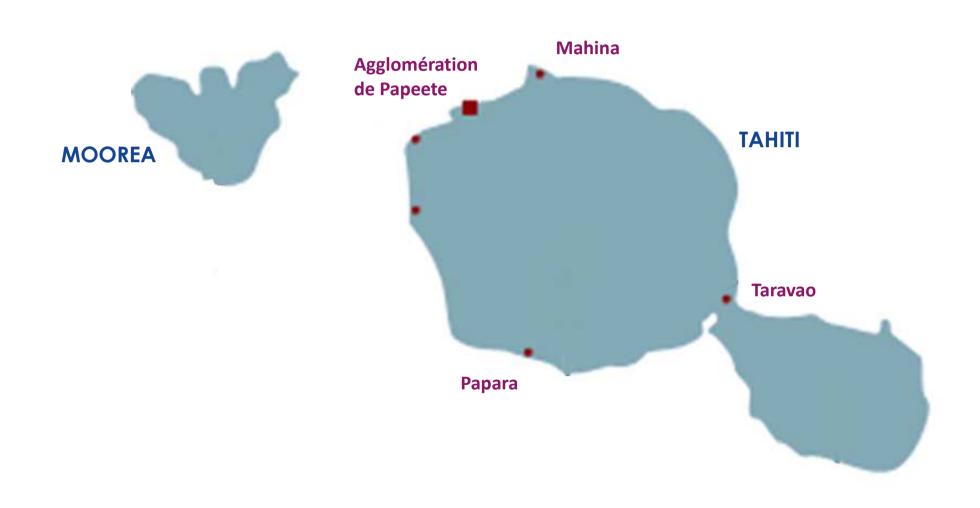


Calendrier prévisionnel			Intitulé des tables rondes
Semaine 42	Vendredi 20 octobre	8h à 11h	Faire de la Polynésie française une référence en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité
Semaine 43	Jeudi 26 octobre		Accompagner la réussite éducative de nos enfants
Semaine 44	Mardi 31 octobre		Equilibrer les territoires grâce à la politique de l'habitat et à la rénovation urbaine
Semaine 45	Lundi 6 novembre		Soutenir la croissance économique : les ressources primaires, le tourisme et l'économie bleue
	Mercredi 8 novembre		Soutenir la croissance économique : la recherche et développement, l'innovation et le financement de l'économie privée
Semaine 46	Mardi 14 novembre		Consolider la solidarité de notre système social
	Jeudi 16 novembre		Assurer le droit à la sécurité
Semaine 47	Jeudi 23 novembre		Aider ceux qui en ont besoin
Semaine 48	Lundi 27 novembre		Assumer le fait nucléaire
	Vendredi 1 ^{er} décembre		Promouvoir et diffuser la culture

Les réunions publiques : calendrier prévisionnel







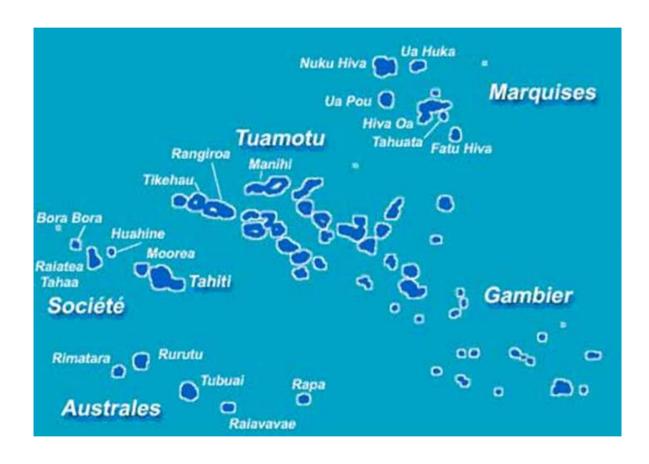
Les réunions publiques : calendrier prévisionnel





ILES SOUS-LE-VENT

- Bora Bora (27 nov.)
- Huahine (28 nov.)
- Raiatea (29 nov.)
- Tahaa (30 nov.)



MARQUISES

- Nuku Hiva (11 déc.)
- Hiva Oa (12 déc.)

TUAMOTU GAMBIER

- Makemo (4 déc.)
- Hao (5 déc.)
- Tureia / Rikitea (6 déc.)
- Fakarava (7 déc.)
- Rangiroa (8 déc.)

AUSTRALES

- Tubuai (14 nov.)
- Rurutu (15 nov.)

Participation numérique des ultra-marins





1. La hiérarchisation des priorités (4 oct. – 8 nov.)

Comment participe le public ? Les internautes accèdent à ce premier questionnaire (mise en ligne du site internet le 4 octobre). Ils s'inscrivent, renseignent le territoire pour lequel il participe et hiérarchiser ensuite leurs priorités selon leurs intérêts pour chacun des grands thèmes des Assises. Pour chaque thème, plusieurs sous-thèmes liés sont proposés. En complément, chaque internaute peut transmettre sa contribution via une adresse mail dédiée (<u>Assises2018@outre-mer.gouv.fr</u>) tout au long du processus des Assises.

Pour quel usage ? Les réponses issues de cette phase permettront, en complément des travaux menés dans les ateliers locaux, de générer les questions de la phase de consultation numérique.

2. La consultation numérique (15 jan. – 28 fév.)

Comment participe le public ? Sur le même modèle que la première phase, le public sera invité à participer directement sur le site des Assises via un questionnaire en ligne. Ce questionnaire comprendra majoritairement des réponses fermées afin de faciliter la synthèse des données.

Pour quel usage ? Les résultats de cette phase serviront directement au travail de synthèse qui permettra l'élaboration du « Livre bleu Outremer ».

3. La labellisation des projets (18 oct. – mai)

Comment participe le public ? Les internautes pourront participer à la labellisation en deux temps. (i) En remplissant un dossier de candidature sur le site internet des Assises via un formulaire à remplir entre le 18 octobre et le 20 décembre. Les projets devront remplir plusieurs conditions pour être éligibles au label . (ii) En votant sur le site internet des Assises pour l'un des projets présélectionnés entre février et avril 2018.

Pour quel usage? Les projets sélectionnés par le public feront l'objet d'une dernière validation à la fin du mois d'avril 2018. Les lauréats du label Outre-mer 2018 seront annoncés au cours du mois de mai 2018.

La conduite des travaux jusqu'à la feuille de route territoriale





- Création par le COTECH des groupes techniques par thématiques, Ils sont composés d'acteurs et experts issus de la sphère publique (Etat et Pays) et des écosystèmes (professionnels, société civile).
- Consultation, dans le même temps, en réunions publiques à Tahiti et dans les îles éloignées
- Exploitation par le COTECH des consultations et formalisation du livrable
- Consultations institutionnelles
- Validation du CLO en janvier 2018
- Saisine du CESC
- Validation CM
- Validation APF





